



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souve-  
rain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de  
SANTONIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-  
libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à rece-  
voir, concurremment avec les autres bureaux, les avis  
et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BENTHOY,  
libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous  
les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par  
trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO,  
pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### ALLEMAGNE.

Francfort, le 27 mars. — On attend sous peu en Prusse une révolution ministérielle qui ne saurait manquer d'être avantageuse au développement ultérieur du système constitutionnel, dont les premières bases sont tracées par l'établissement des états provinciaux. Non-seulement les délibérations sur l'organisation des états-généraux de la monarchie ont recommencé sous la présidence du prince royal, mais il est aussi fortement question de remettre en activité les hommes d'état qui se sont le plus distingués pendant la crise de 1814 et 1815, MM. de Humboldt, de Beyne et le général Gneisenau.

— On écrit de Stuttgart, que dans cette ville, ainsi que dans tout le royaume de Wurtemberg, on a fait circuler des bruits alarmans sur les nouveaux dangers dont les gouvernemens constitutionnels de l'Allemagne sont aujourd'hui menacés. Quelques personnes prétendent que, sur la demande des hautes cours, la publicité des délibérations, dans tous les états représentatifs, sera anéantie. On parle aussi d'élections retardées, de nominations de députés à long terme et d'intervalles de plusieurs années entre les réunions des assemblées, dont les séances seront d'ailleurs réduites au plus petit nombre possible. Les wurtembergeois espèrent cependant que leur souverain, qui s'est honoré jusqu'ici du titre de roi constitutionnel, ne consentira point à détruire ou à dégrader son propre ouvrage.

### ESPAGNE.

Madrid, le 12 mars. — La province de Cuença est celle de toute l'Espagne où le jésuitisme a pris jusqu'à présent le plus de racine : son évêque, qui s'est fait remarquer par son intolérance et par son acharnement à poursuivre les ecclésiastiques qu'il soupçonne d'être constitutionnels, vient de faire emprisonner 120 curés de son diocèse.

— M. Ugarte que l'on croyait lié avec M. Zea Bermúdez, et qui ne laissait pas que d'avoir quelque crédit sur l'esprit du roi, vient enfin d'être écarté du ministère et sacrifié à l'ambition de son collègue. On a lieu de croire que cette résolution a été inspirée par la politique du cabinet russe.

D'après l'ordre qu'ils en avaient reçu de notre souverain, les capitaines généraux des provinces de Castille et d'Alava, ont défendu les attroupemens dans les rues et places publiques. Les hommes connus par leurs opinions libérales ne peuvent se réunir chez eux en plus grand nombre que 4, à moins qu'ils ne soient proches parens.

— Quoique la bonne intelligence regne diplomatiquement entre les cours de Lisbonne et de Madrid, cependant il se passe des choses qui feraient croire qu'elle est sur le point de cesser. Les contrebandiers portugais passent en grand nombre la ligne des frontières, et lorsqu'ils sont repoussés par les douaniers espagnols, ils sont soutenus à force ouverte par les douaniers portugais. Un convoi de 200 bœufs, venant de Galice, fut attaqué, le premier de ce mois, à un endroit appelé la gorge Agudina; un parti portugais s'en empara, les conducteurs eurent beaucoup de peine à se sauver. On a demandé des explications à ce sujet.

### ANGLETERRE.

Londres, le 23 mars. — La Gazette de Washington, du 13 février, annonce que M. Adams, nouveau président, a formé un ministère composé de M. Webster, du gouverneur Wolcott, du gouverneur Van Ness, de MM. Southard, Wirt, Clay, Forsyth et Barbour, gouverneur de Virginie.

— Le bruit d'une réunion diplomatique à Milan, dit le Courier, prend de la consistance. On y verra plus d'un souverain du continent, et il paraît en conséquence que les affaires d'Italie fixeront exclusivement leur attention; nous ne voyons pas, au reste, quelles difficultés pourront s'élever si l'Autriche et la France sont d'accord sur ce qui doit se faire; or, certainement, il n'y eut jamais de circonstances où la première de ces puissances fût moins disposée à rompre la bonne intelligence avec la seconde; espérons qu'avant peu il y aura aussi peu de difficultés à surmonter entre nous et la France par rapport à l'Espagne, dont les affaires, il est vrai, sont beaucoup plus compliquées, mais dont l'arrangement semble plus particulièrement appartenir au cabinet de St.-James et à celui des Tuileries, quand on considère la double proximité de la France et du Portugal.

Quant à ce qui concerne la politique future de l'Autriche, et le but probable du voyage du prince de Metternich, nous ne voyons rien présentement qui puisse causer aucune inquiétude à l'Angleterre. La France est tellement absorbée dans la contemplation de ses intérêts domestiques, qu'elle pourrait difficilement prendre une attitude capable d'influer d'une manière décisive sur une grande question de politique extérieure. Quant à l'Autriche, elle connaît trop bien sa situation et ses intérêts, tant en ce qui concerne la

Grèce que ses relations avec la famille royale du Brésil, pour hasarder aucune démarche qui fût de nature à donner de l'ombrage à l'Angleterre, ou à compromettre de quelque façon la tranquillité de l'Europe.

— On lit dans le Globe que les Etats-Unis de l'Amérique du nord vont suivre immédiatement l'exemple de l'Angleterre pour la réduction de l'intérêt de la dette nationale.

— Nous sommes autorisés à déclarer, dit le Morning-chronicle, que la singulière histoire que nous avons extraite du Constitutionnel du 14, qui l'avait puisée dans la Gazette de Gènes, relativement à la substitution d'un enfant de lady N. Sternberg et la famille Chiappini, est dénuée de vérité. Nous regrettons d'avoir causé du chagrin à des familles fort respectables dans ce pays et en Toscane, et nous invitons les journaux qui ont copié cette histoire d'insérer également cette déclaration.

— Les journaux de Paris annoncent le départ immédiat du prince de Metternich; mais nos renseignemens particuliers nous assurent qu'il ne quittera point cette capitale avant le 8 ou le 10 avril. Nous tenons de la même source qu'il n'est pas probable que le tems qui s'écoulera jusqu'à cette époque soit entièrement consacré à des affaires purement domestiques. (The Courier.)

— Hier, à la chambre des communes, M. Huskisson a développé son plan pour la réduction des droits imposés aux marchandises étrangères importées dans la Grande-Bretagne.

Il a commencé par faire observer à la chambre que toutes les objections élevées contre les mesures libérales déjà adoptées par le gouvernement pour rendre la liberté au commerce étaient sans fondement et tout-à-fait chimériques. Quand le gouvernement a fixé le droit sur les soieries étrangères à 30 pour cent ad valorem, on s'est récrié et on a dit, d'une part, que les fabriques anglaises seraient ruinées par la concurrence des étrangers, et de l'autre, on a prétendu que le droit était déjà trop élevé, et qu'il présenterait toujours au fraudeur l'appât d'un grand bénéfice, et c'était bien là son opinion personnelle. Pour les craintes de la concurrence étrangère, elles étaient calmées, ou plutôt elles avaient passé de l'Angleterre chez ces nations étrangères qui redoutaient les effets de l'industrie anglaise, mais puisqu'on trouve trop fort un droit de 30 pour cent sur une marchandise qui se fabrique bien mieux chez l'étranger que chez nous, que pensera-t-on des droits mis sur des marchandises que nous fabriquons mieux que toutes les autres nations.

M. Huskisson a annoncé ensuite son intention de proposer la réduction de tous les droits sur les marchandises étrangères. Sur les cotonades de 75 pour cent à 10 pour cent. Sur les étoffes en laines, de 15 à 5 pour 100. Les droits sur les toiles qui variaient de 40 à 180 pour 100, seraient réduits à un seul taux de 25 pour cent. Le droit sur les livres, à douze sous par livre.

Sur le papier à 6 sous par livre;  
Sur les bouteilles étrangères, 3 schellings 1/2, au lieu de 18 par douzaine;  
Sur les autres verreries étrangères, de 80 à 20 pour 100;  
Sur la faïence, de 75 à 12;  
Sur la porcelaine, de 75 à 15;  
Sur les gants de France et quelques autres objets jusqu'ici prohibés, on établit un droit de 30 pour cent;  
Sur le cuivre jaune de 54 liv. sterl. (1650 fr.) à 27 liv. sterling (825 fr.) par tonneau.

Le droit sur le fer-blanc qui varie de 5 liv. sterling 9 schellings 3 deniers à 2 liv. sterl. par tonneau, serait fixé à 2 livres.

Les seuls articles prohibés seraient les armes à feu, le sucre et le rhum.

### FRANCE.

Paris, le 28 mars. — M. le comte Tolstoy, général russe, est arrivé avant-hier, à dix heures du soir, en courrier extraordinaire, de Pétersbourg. L'ambassadeur de Russie était absent; quand il est rentré, il a travaillé jusqu'à deux heures du matin. A dix heures, S. Exc. s'est rendue chez M. le baron de Damas, ministre des affaires étrangères, et a eu avec S. Exc. une conférence qui a duré plusieurs heures.

— Depuis trois jours il y a des conférences diplomatiques chez M. le prince de Metternich, auxquelles assistent MM. les ambassadeurs d'Autriche, de Russie et de Prusse.

— M. le comte Pozzo di Borgo a donné un grand dîner pour célébrer l'anniversaire du couronnement de l'empereur Alexandre, auquel assistaient le corps diplomatique, M. le marquis de Caraman, ambassadeur de France à Vienne, et autres diplomates français.

— Il paraîtra ici un mémoire très curieux de M. Sicard, qui va nous révéler en grande partie le secret des dilapidations de la guerre d'Espagne. M. Sicard est arrêté. C'était le bon émissaire, auquel on se proposait de faire supporter la plupart des faits honteux de cette affaire. Mais il paraît qu'on se repentira d'avoir trop compté sur sa faiblesse ou sa condescendance. On assure qu'il déclare lui-même que M. le ministre de l'intérieur lui a offert sa liberté s'il voulait renoncer à publier son mémoire.

— On lit dans le *Star* que la Porte a offert au vice-roi d'Égypte la souveraineté du Péloponèse, mais que ce prince n'est pas dupe d'une offre aussi brillante, et qu'il ne tardera pas à secouer le joug de la Porte.

— On repète dans les salons, une assez bonne plaisanterie, « M. de Rothschild, à l'occasion du sacre, sera nommé, dit-on, duc de Villejuif. » ( C'est un petit hameau près de Paris, ainsi nommé parce qu'il était autrefois habité par des juifs. )

— On trouve dans le *Mémorial de S<sup>te</sup> Hélène* le relevé suivant des dépenses employées aux travaux publics depuis l'avènement de Napoléon au trône impérial. Palais impériaux et bâtimens de la couronne, 62 millions; fortifications, 144 millions; ports maritimes, 117 millions; grandes routes, chaussées, etc., 277 millions; ponts à Paris et dans les départemens 31 millions; canaux de navigation et dessèchemens, 123 millions; travaux de Paris, 100; édifices publics 149 millions. Total : 1,005,000,000 fr. C'est précisément là la somme qu'on va sacrifier à l'indemnité des émigrés.

— On assure que le directeur de police secrète de Paris, le fameux Vidoc, a disparu.

— Dans le dernier consistoire tenu le 21 à Rome, les évêques français qui n'avaient point encore été préconisés, l'ont été ainsi que les deux derniers évêques nommés, l'évêque de Rennes et l'évêque de Beauvais.

Dans la même consistoire, Mgr. le prince de Croÿ, grand-aumônier de France, a été nommé cardinal.

— L'envoyé de Tunis, Jady-Mahmout, est arrivé à Marseille. Il est parti de Tunis le 12 mars.

— La *Gazette de Piémont*, du 12 courant, annonce que l'empereur d'Autriche vient d'arrêter que l'emprunt fait en 1805 par le commerce de Venise, sera reconnu comme dette de l'état. C'est un bon exemple donné à l'Espagne et à ceux qui passent l'ordre du jour sur les réclamations des prêteurs ruinés par la banque-route.

— On assure à Paris que M. le marquis de Moustier travaille à rétablir les relations commerciales entre la France et la Suisse sur des bases plus équitables et mieux en harmonie avec la bonne intelligence qui unit deux nations faites pour s'estimer. On parle aussi de l'établissement de quelques ports libres pour transit des marchandises. Commencerait-on enfin à comprendre que le principe de la liberté du commerce est aussi salutaire de nation à nation que de province à province? En toutes choses, le simple bon sens est le dernier résultat des efforts humains; heureux les peuples qui arrivent à ce résultat et qui parviennent à comprendre qu'en tout et partout l'équité et la liberté sont le plus sûr et le plus adroit des calculs!

( *Nouvelliste-Vaudois.* )

— Un duel, amené par une cause bien futile, a eu lieu hier matin à la plaine de Grenelle entre deux gardes-du-corps de la compagnie de Noailles. L'un, M. P..., est tombé mort percé d'un coup d'épée, et l'on ne croit pas que son adversaire puisse survivre à ses blessures.

— On écrit de Metz, le 24 de ce mois : « Un crime horrible, dont nous ne connaissons pas encore les détails d'une manière authentique, a été commis avant-hier soir à Metz. Un homme qui croyait avoir à se plaindre de sa femme se rendit dans une maison où elle se trouvait. Il paraît que la maîtresse de la maison, son fils et une troisième personne voulurent soustraire cette malheureuse à la colère de son mari; mais celui-ci les frappa tous trois d'un couteau dont il s'était armé. Deux des victimes de cet assassinat ont succombé hier à leurs blessures.

» L'assassin, poursuivi par la clameur publique, s'enfuit jusqu'à la porte de France où un factionnaire est parvenu à l'arrêter. »

— On a formé à Montreal, dans le Canada, un club qui porte le titre du club Matinal. Tous les membres sont obligés de se lever une heure indiquée; ceux qui se trouvent en retard sont mis à l'amende à moins qu'ils ne démontrent qu'ils avaient des raisons plausibles pour rester au lit. Le but de ce club est de conserver la santé des membres de cette association.

#### COUR D'ASSISES DE LA SEINE. — Affaire de Pierre-Louis Fort.

Audience du 27.

Après quelques dépositions de peu d'intérêt on commence l'audition des témoins à décharge.

Fort fait demander au plus grand nombre des témoins à décharge s'ils ne lui connaissent pas un caractère emporté, et s'ils ne sont pas persuadés que dans certaines circonstances il est capable de prendre les déterminations les plus violentes. Quelques témoins déclarent qu'en effet il agit comme s'il était mû par des caprices, et qu'on l'a vu prendre soudainement des partis extrêmes.

La déposition de M. Béraud, homme de lettres, renferme seule un fait assez curieux. Le témoin avait dit qu'il connaissait à Fort un caractère fougueux, et le défenseur de l'accusé le pria de déclarer s'il a été témoin de quelque acte de violence, il s'exprime ainsi :

« J'ai entendu dire que M. Fort ayant manqué à la fidélité qu'il devait à sa femme, celle-ci se désespéra. L'accusé implorait son pardon; M<sup>me</sup> Fort lui ayant dit : *les liens qui nous unissent me défendent de vous haïr, mais je ne vous pardonnerai jamais!* Il se donna un coup de couteau, et se frappa la tête avec un marteau. »

M. le président : Fort, si vous avez voulu que ce fait fût déclaré par le témoin, ce n'était pas sans doute, comme renseignements de moralité.

Fort : Je ne savais pas ce que le témoin déclarerait.

Plusieurs autres témoins sont entendus sur la moralité de Fort; ils en rendent un compte avantageux.

M. le président demande à Fort ce qu'il a à dire sur les registres de M. de Gatigny, dont il lui a été donné communication hier soir. Fort prouve de nouveau avec les registres qu'il est impossible qu'il ait fait des soustractions de sommes qui, à l'époque des prétendus vols, n'étaient pas en caisse.

Il a fait un autre travail sur la main courante. Il entre à ce sujet dans de très-longs détails. M. de Gatigny lui répond.

Après une discussion assez vive, M. de Gatigny élève la voix, et avec émotion, il adresse ces mots à Fort... « Eh quoi! n'est-ce pas vous qui m'avez dit : donnez-moi 6000 fr. de viager réversible sur la tête de ma fem-

me, et je ne vous attaquerai pas; employez tout votre crédit auprès du prince pour assoupir ma malheureuse affaire, sinon il y aura du scandale dans Landerneau. N'est-ce pas vous aussi qui avez été jusqu'à faire tomber des soupçons sur mon généreux défenseur, sur celui qui m'a sauvé la vie? ( Avec plus de force ) *Assassinez-moi si vous voulez; mais épargnez mon brave Vèry.* »

L'audience est suspendue jusqu'à demain à dix heures précises pour entendre M. de Peyronnet.

Audience du 28.

M. le vicomte de Peyronnet, avocat-général, a présenté son réquisitoire après une courte suspension M<sup>e</sup> Berville, avocat de l'accusé, a pris la parole. Nous ferons connaître demain l'arrêt qui sera prononcé.

Cours de la bourse du 28 mars. — 5 p. cent cons. 102 fr. 70 c. Emprunt royal d'Espagne, 59 3/4; 16<sup>e</sup> série. 96 action de la banque, 200. La fin du mois était à 2 h. à 103 10, à 3 h. à 102 85.

#### PAYS-BAS.

Bruxelles, le 30 mars. — La cour d'assises du Brabant méridional a condamné, hier, à dix années de réclusion et à l'exposition publique le nommé Jean-Baptiste Pigeon, convaincu d'avoir blessé son oncle d'un coup de feu. Le même individu avait été condamné pour ce fait à treize mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Nivelles.

— Vingt et une filles publiques, arrêtées dans les rues de cette ville pour provocation à la débauche, ont été condamnées avant-hier par le tribunal correctionnel à une année d'emprisonnement. On assure que ces prostituées se sont pourvues en appel.

LIÈGE, LE 31 MARS.

Plusieurs abonnés ayant témoigné le désir de trouver dans notre journal le cours de la bourse d'Anvers et le prix des marchandises de cette place, nous les donnerons à partir des premiers jours d'avril.

⊗ Pour éviter des retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnemens qui expirent le 31 mars.

Un concert donné à La Haye au bénéfice des inondés le 26 de ce mois, par des amateurs de musique vocale et instrumentale, a produit 1317 fl. 60 cents.

— Une feuille de Paris, le *Journal du Commerce*, fait les réflexions suivantes :

« Nous avons déjà eu occasion de signaler cette malheureuse propension des manufacturiers français à s'en reposer sur la sollicitude du gouvernement pour la protection des établissemens qu'ils créent. Les étrangers nous fournissent-ils des fers et des aciers à bas prix, augmentent-ils la consommation, vite, on établit des usines de toutes parts, sans s'inquiéter si l'on peut entrer en concurrence avec l'étranger pour les prix : les usines une fois établies, on s'aperçoit qu'on ne peut pas soutenir cette concurrence parce qu'on n'a pas encore appris à fabriquer à bon marché; alors on sollicite la prohibition des produits étrangers, ou des droits que l'on élève chaque jour de plus en plus. Ce que nous disons des fers et des aciers, peut s'appliquer aux bestiaux, aux laines, aux toiles : tout le monde veut des prohibitions, et l'on ne s'aperçoit pas que chaque pas que l'on fait dans cette carrière, est un préjudice réel porté au pays, parce que les prohibitions amènent des représailles. Il n'est pas jusqu'aux matières premières les plus utiles aux progrès de nos manufactures sur lesquelles on n'appelle des évaluations de taxe. Certes, on a assez parlé depuis quelque temps du haut prix des combustibles, et pourtant voilà que dix-huit propriétaires, administrateurs ou régisseurs de mines de houille, demandent que, pour accéder à cette industrie une protection efficace, on soumette les houilles étrangères à un droit de soixante-dix cent. au moins par quintal métrique, au lieu de trente-trois cent. qu'elles paient aujourd'hui. Cette proposition, présentée à la chambre des pairs, non-seulement a été renvoyée au ministre des finances; mais sur la demande de M. le comte de Tournon, elle a été renvoyée à la future commission du budget. Il y a loin, nous le savons, d'un renvoi au ministre à un changement dans le tarif; mais ne doit-on pas craindre, même par un simple renvoi, d'augmenter l'irritation que les derniers tarifs ont occasionnée entre la France et les Pays-Bas; car, il n'en faut pas douter, c'est plus encore contre la Belgique que l'Angleterre que cette mesure semblait dirigée. »

— Un journal de Bruxelles raconte que, le 22 de ce mois, dans l'après-midi, un jeune homme, âgé d'environ 17 ans, qui portait un sac de farine, ayant été rencontré par deux employés de l'accise, entre Vleurgat et le grand pont, et n'ayant pu leur donner des renseignements satisfaisants sur ce transport, ces employés le ramenèrent au moulin-à-vent de Vleurgat, où, pendant une discussion entr'eux et la meunière, le jeune homme était monté dans la galerie qui fait le tour extérieur du moulin; soit que, distrait par le débat, ils ne se fussent pas aperçus de la disparition du fraudeur, soit plutôt que, cette galerie n'ayant point d'issue, ils le crussent là aussi bien à leur portée que dans le moulin, ce qui fut qu'après avoir terminé la discussion, qu'ils montèrent à la galerie avec la meunière, pour lui confronter le jeune homme. Quoique juge de leur désappointement lorsqu'ils le virent courant dans la plaine, les sabots aux mains, et déjà éloigné de plus de 500 mètres. L'agile fraudeur s'était soustrait à la verbalisation par un saut de plus de quarante-trois pieds.

— Tous les rapports des gazettes allemandes s'accordent à dire que les grecs font de grands préparatifs pour la campagne prochaine.

Il est de ces esprits malfaits qui s'obstinent à fermer les yeux sur les avantages que doit nécessairement recueillir un pays où serait abolie la publicité des débats législatifs. Vérité triviale, depuis l'ukase, qui a rendu muette la tribune polonaise. Si, comme on a tout lieu de l'espérer, car on en parle beaucoup à Stuttgart ( v. Nos d'hier et d'aujourd. ), quelques peuples de l'Allemagne qui ressentent encore tous les inconvéniens de cette gênante publicité, étaient appelés comme les polonais à jouir des bienfaits de son abolition, les gens dont nous parlons, ces niais politiques, comme les appelle si heureusement M. de Montlosier, ne manqueraient

pas de dire que l'on cherche à ravir aux allemands les minces concessions que l'on fut obligé de leur faire, pour ne pas manquer absolument à des promesses solennelles faites aux jours du danger. Il n'en est rien, cette abolition qui tant les alarme n'est qu'une application de la découverte faite par le ministre français; une constitution, disait-il lors de la discussion sur la septennalité, se divise naturellement en articles fondamentaux simplement et réglementaires, et le caractère d'inviolabilité qu'a pu recevoir la charte d'un serment royal, n'appartient qu'aux articles fondamentaux. Cela est-il logique? Or, la publicité des débats n'existe qu'en vertu de l'un de ces articles réglementaires qui ne signifient rien; aussi, bien loin de voir dans ce qui s'est passé à Varsovie, et dans ce qui se prépare en Allemagne, un nouveau pas du système rétrograde qu'on dit adopté sur le continent, on a tout lieu de s'en féliciter, puisque plusieurs constitutions jouiront désormais de l'heureuse élasticité que la charte française doit aux logiciens du pouvoir. *Signé.*

Les efforts de l'absolutisme pour détruire toute publicité dans les gouvernements constitutionnels de l'Allemagne ne se ralentissent pas. Les promesses faites en 1813 pour soulever les populations sont enfreintes ou éludées. Plus l'époque du péril s'éloigne, plus on devient oublieux. On croirait, dit un journal français, que les couronnes, replacées sur le front des princes, en ont banni la mémoire. On ne s'occupe guère aujourd'hui qu'à inventer des détours pour reprendre les avaries concessions qu'on a faites. On laissera encore des mots aux peuples, mais on leur retirera les choses. Ainsi les états de Bade ne s'assembleront plus qu'à de longs intervalles. La diète de la prétendue confédération germanique ira siéger à Vienne, afin sans doute que ses délibérations soient plus indépendantes. La Pologne aura encore des représentants, mais ils deviendront muets par ordonnance!... Certes, il est bien grand l'aveuglement des ministres qui dirigent les cabinets européens, s'ils pensent établir un pareil système sur un fondement durable. Voyez comme les idées libérales inspirent mieux ceux qui les écoutent. La seule Angleterre, cette colonie de la liberté dans le vieux continent, instruite par le passé, a compris le présent et deviné l'avenir. Les hommes d'état qui régissent ses destinées, trouvent dans les fautes des autres une instruction suffisante, et, pour la bien gouverner, ils n'ont en effet qu'à suivre une marche directement opposée à celle qu'on suit ailleurs, et c'est en ce moment ce qu'ils semblent s'attacher à faire. Ainsi, lorsque des prohibitions et des lois fiscales, équivalentes à des prohibitions, ruinent certains pays, eux ouvrent un champ vaste à la production et à la consommation par une diminution de droits considérable; ils voient des gouvernements aveuglés sur l'avenir, augmenter leur dette à un taux jusqu'alors inouï, et maintenir leurs impôts à l'excessive hauteur où les avait portés la guerre, l'envahissement et toutes ses calamités; c'est ce moment qu'ils choisissent pour diminuer annuellement les charges publiques; ailleurs, de mauvaises lois criminelles sont encore perverties par de plus mauvaises corrections et par une administration accoutumée à l'arbitraire; chez eux, la demande d'une révision de quelques parties du code pénal est enfin accueillie, et un jury, qui offre déjà tant de garanties à la justice, va encore être perfectionné. Nous avons vu des ministres céder à la triste impulsion d'un parti qui veut régner par l'intolérance, qui prétend propager le respect du culte par des lois sanguinaires, et qui ne craint pas d'offrir le bourreau pour auxiliaire à la religion de Jésus-Christ; nous voyons le parlement anglais et des ministres anglicans s'occuper à décréter l'émancipation des catholiques; enfin, tandis que de Saint-Petersbourg à Madrid, la liberté américaine est aux yeux des cabinets une insolente révolte contre laquelle on voudrait bien envoyer des vaisseaux et des armées, elle n'est aux yeux du cabinet de Londres qu'une conquête légitime, dont M. Huskisson a proposé d'appliquer les principaux résultats aux colonies anglaises, et dont on reconnaît la justice à la face du monde entier, par l'envoi de consuls et de ministres de paix. Des systèmes de gouvernement si opposés doivent avoir des résultats contraires; on demande quels seront les plus avantageux pour les peuples et même pour les gouvernements; la réponse est facile; malheur à qui ne la comprendrait pas. *J. Ch. Rogier*

#### NOUVELLES DIVERSES.

Constantinople. — Le physicien le plus distingué de notre ville promet, moyennant une gratification, de trouver pour la prochaine campagne un moyen infallible de rendre nos vaisseaux de bois incombustibles. — Le même est l'inventeur d'une machine, avec laquelle on peut couper mille oreilles en moins d'un quart d'heure. L'expérience de cette machine a été faite sur quelques oreilles chrétiennes en présence de sa hauteur et de son grand visir, qui en ont beaucoup ri.

Madrid. — (Correspondance particulière.) Cédant aux représentations de l'ambassadeur français, et sur les vives instances des porteurs de l'emprunt des cortès, S. M. C. a déclaré qu'elle consent enfin à reconnaître les bons des cortès, pour la valeur du papier sur lequel ils sont imprimés. Cette mesure tendant à calmer les alarmes du commerce et à faciliter l'emprunt qui se négocie maintenant à Londres, a fait monter aussitôt les bons royaux à 98-35 c.

— On annonce de nouveau une amnistie pleine et entière, en 10 articles, ne renfermant que 9 catégories d'exception.

— Un ébéniste de Salamanque vient d'obtenir un brevet d'invention pour un nouveau genre de lit qui préserve des insomnies et de toute agitation nocturne les rois et leurs ministres.

Bayonne, le 18 mars. — Les journaux ont parlé depuis quelque temps d'une armée d'observation stationnée sur les frontières de Portugal. Un courrier extraordinaire a traversé ce matin notre ville, portant à Paris la nouvelle d'une déclaration de guerre de l'Espagne au Portugal. Un corps de 40000 hommes, commandés par le baron d'Eroles et le curé Mérino, vient de franchir la frontière, se dirigeant droit sur Lisbonne. Un personnage illustre, qu'on dit être le prince... est à la tête de l'avant-garde.

Il est question de rappeler le vaisseau de guerre l'Asia, qui, dans le courant de février, a détruit les flottes combinées des indépendans. Il serait des tiné à défendre les côtes du Portugal contre l'approche des flottes anglaises.

— Le journal de New-York annonce que le congrès des Etats-Unis, alarmé des menaces de l'Espagne, vient de déléguer le général La Fayette à Madrid, pour détourner le fléau de la guerre, s'il en est encore temps. Le général s'est embarqué le 10 février sur un vaisseau chargé de riches présents pour S. M. C. Un autre objet de sa mission est, dit-on, d'offrir au prince don Carlos la présidence du congrès, que sir Quinoy Adams n'a accepté que provisoirement et sous cette condition.

Rome, le 12 mars. — Par permission de l'empereur d'Autriche, les troupes du Pape, immédiatement après la destruction totale des brigands qui infestaient l'héritage de St-Pierre, marcheront sur deux colonnes contre la république de San-Marin, afin d'y établir, pour plus d'uniformité, le gouvernement monarchique. Le prince appelé à gouverner cette république, régnera en vertu du droit divin et prendra le titre de roi par la grâce de Dieu.

— S. M. l'empereur de toutes les Chines vient d'adresser une députation au général des jésuites, pour obtenir un envoi de R. P. dans ses empires. Il paraît que les lumières répandues par les mandarins offusquent les yeux de S. M. chinoise. Elle a éloigné de sa capitale plusieurs médecins qui se mêlaient de guérir leurs malades; et désormais les sujets chinois seront tués par des savans nommés *ad hoc*.

Paris. — M. de Metternich que des affaires de famille retenaient encore pour quelques jours à Paris vient de recevoir du préfet de police ses passe-ports pour lui et sa suite. Ses papiers ont été saisis. On a trouvé chez lui 300 médailles à l'effigie de l'ancien roi de Rome. Il paraît que le ministre autrichien entretenait des intelligences secrètes avec les partisans de Napoléon II.

— M. de Corbière vient de souscrire pour 500 exemplaires au nouveau recueil des chansons de Béranger. On assure que S. E. au dernier repas diplomatique donné par M. Pozzo di Borgo a chanté avec tant d'entraînement les couplets du *Vieux Sergent*, que tous les convives ont repris en chœur: *Dieu, mon enfant, vous donne un beau trépas*.

— On va publier incessamment à Paris l'*Histoire des amours de M<sup>lle</sup> de Genlis*, ou *les erreurs d'une femme sensible*, en 15 volumes. Cet ouvrage est destiné à faire suite aux écrits de cette dame sur l'éducation de la jeunesse.

— M. le professeur Cousin vient d'être nommé professeur extraordinaire de philosophie à l'université de Vienne.

Liège. — Le *Journal de Bruxelles*, contient aujourd'hui dans sa partie officielle, une défense raisonnée du principe de la responsabilité ministérielle dans notre royaume.

— On parle de la prochaine institution de la haute-cour en Belgique. Un employé du ministère nous écrit confidentiellement qu'on s'occupe avec activité d'un nouveau système d'administration à présenter aux prochaines sessions des chambres.

— Le bruit courait ce matin que notre grand théâtre, vient d'être loué au gouvernement, à l'effet d'y établir une caserne ou un hôpital militaire. Des personnes mieux informées nous assurent que depuis deux jours l'administration théâtrale a conclu un bail de douze ans avec un entrepreneur général des spectacles, de Paris. Au moyen de ce bail, MM. les actionnaires toucheront à la fin de la première année, 10 pour cent d'intérêt, de leurs capitaux; ou, si mieux aiment, il leur sera loisible de retirer le montant de leurs actions. *J. Ch. Rogier*

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. Charles Dupin, si connu par son voyage dans la Grande-Bretagne, vient de terminer le cours de géométrie et de mécanique, qu'il est chargé de faire au conservatoire des arts et métiers, et qui est spécialement destiné à la classe ouvrière. On peut juger du succès de ce cours par l'empressement avec lequel il est suivi: près de 500 ouvriers remplissaient l'amphithéâtre. L'utilité d'un semblable enseignement ne peut être révoquée en doute; il serait à souhaiter que l'on songeât à l'établir parmi nous, et que nos nombreux artisans pussent aller y puiser des connaissances indispensables à leur état; les progrès de l'industrie deviennent incalculables, quand elle est guidée par la science.

Au milieu de tant d'actes odieux ou arbitraires qui rendront mémorable le ministère français actuel, on n'a pas oublié le plus horrible de tous, celui en vertu duquel le jeune Magalon attaché à un galérien galeux fut indignement traîné à travers tout Paris. Cet écrivain courageux vient de publier un ouvrage que lui a probablement inspiré la présentation de la loi sur le sacrilège. Il a pour titre *le Sacrilège, tradition Espagnole*. Cette nouvelle offre sous la forme d'un récit plein d'intérêt et de chaleur un exemple des terribles résultats que peut avoir pour la société le code inquisitorial que l'on ressuscite en France.

Les poésies du célèbre Goëthe le poète le plus original et le plus gracieux de l'Allemagne, viennent d'être traduites pour la première fois en français par M<sup>lle</sup> Panckouke, avec une élégance, une finesse et un bonheur d'expressions bien remarquable. Les morceaux contenus dans ce recueil sont extrêmement variés.

Le 7<sup>e</sup> volume du *Dictionnaire classique d'histoire naturelle* vient de paraître. Cet ouvrage rédigé par une société de médecins et de savans célèbres, est le résumé complet de tous les dictionnaires, de tous les ouvrages qui ont spécialement traité de cette science utile. Il n'aura pas plus de 15 volumes in-8<sup>o</sup>.

Tandis que Mont-Rouge leur déclare la guerre, tandis qu'un puissant empereur les repousse de ses états, les *résumés historiques* obtiennent chaque jour un plus grand succès. A peine le *résumé de l'histoire de Suède* vient-il de paraître que déjà on publie celui de *l'histoire de la Suisse* par M. Ph. Charles; du *Brsil et de la Guyane* par M. Ferdinand Denis, qui a long-tems séjourné dans ces deux pays; enfin un résumé de l'histoire de Lombardie, un des cinq qui formeront l'histoire d'Italie.

L'intérieur de l'Afrique resté si long-tems inconnu, est devenu de nos jours l'objet de nombreuses explorations. Des voyageurs intrépides ne craignent de braver tous les dangers que présentent ces courses lointaines à travers des populations barbares et sous un ciel meurtrier. On déplore encore la perte de l'illustre et savant Belzoni. Le major anglais Denman a été plus heureux. Après avoir passé 18 mois dans le royaume de Bour-nou, on apprend qu'il est de retour à Tripoli, et qu'il s'occupe à publier incessamment la relation de son voyage.

Le concert de M. Wéry, donné avant-hier à Bruxelles avait réuni une société nombreuse et brillante. M. Wéry a pu faire apprécier de nouveau son double mérite de compositeur et d'exécutant, il a été fort applaudi dans un concerto et un air varié de sa composition. Le jeune guitariste Schulz que nous avons eu l'occasion d'admirer il y a peu de tems, s'est fait entendre dans ce concert, il a excité un véritable enthousiasme. Que sera-ce quand le pianiste se joindra à son frère?

Un homme, très-connu par ses opinions monarchiques, dit un journal de Paris, va publier incessamment un ouvrage intitulé: *Dénonciation d'un bon citoyen à M. le procureur-général contre la conspiration des jésuites, tendant à détruire les libertés de l'église gallicane*. On dit que cet homme est M. de Montlosier. *J. Rogier*

ERRATUM. Dans la 3<sup>e</sup> page de ce numéro, première colonne, ligne 65<sup>e</sup>, au lieu de : mots, NOUVELLES DIVERSES lisez POISSON D'AVRIL.

GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE LIÈGE.

*Demande en concession de mines de houille.*

Par pétition enregistrée à l'administration provinciale, le 15 février 1825, n. 528 et 845 du répertoire particulier; la dame Josephine Schwendel, veuve d'ignace Van Houtem, rentière, demeurant à Aix-la-Chapelle et domiciliée à Bleyberg, commune de Montzen, a demandé concession d'une mine de plomb existante sous des terrains dépendans des communes de Montzen, Gimmenick et Hombourg et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

*Au Nord*, partant de l'embouchure du ruisseau de Geheuterbach dans la Geule, par le cours de cette rivière jusqu'au point où elle touche la haye qui sépare le pré des sieurs Peters, de celui du sieur Doblestein. De ce point par une ligne droite longue de 780 aunes, s'arrêtant à la jonction du chemin de Gimmenick à Hombourg avec celui de Montzen à Gimmenick, laissant à l'Est le pré de la dame veuve Franck.

*A l'Est*, de la jonction ci-dessus indiquée, par une seule ligne droite longue de 1413 aunes environ, laissant à l'orient le hameau dit *op de Geule*, et se terminant au centre du four à chaux appartenant à M. le baron de Broich, proche la Geule, en-dessous du hameau ten Eyken.

*Au Sud*, de ce four à chaux par une première ligne droite longue de 261 aunes, aboutissant au centre du pignon oriental de la ferme dite Boonhof, appartenant à M. Rademacker; de là par une seconde ligne droite longue de 700 aunes, s'arrêtant au pignon oriental de la ferme dite Windt.

*A l'Ouest*, partant de cette dernière ferme par une seule ligne droite longue de 1899 aunes environ, se terminant à la jonction du ruisseau de Geheuterback à la Geule, point de départ.

La dame veuve van Houtem a offert aux propriétaires de la surface, vingt-cinq cents par bonnier métrique, sauf les dédommagemens qui pourraient leur être adjugés par suite de l'exploitation, pour l'assurance desquels dédommagemens éventuels, ladite dame donne ses propriétés situées dans le royaume des Pays-Bas.

La députation des états de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après les instructions contenues dans la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820;

ARRÊTENT :

1. Les bourgmestres et échevins de villes de Liège et Verviers, et les mayeurs de Montzen, Gimmenich et Hombourg, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession dont l'analyse précède. Ils la feront aussi publier chaque dimanche à l'issue de l'office divin devant la porte de la maison communale et de l'église paroissiale.

2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises jusqu'au dernier jour du 4<sup>e</sup> mois de publication.

3. Il sera donné à tous requérans, dans les bureaux de l'administration provinciale, une entière connaissance de la demande de la dame van Houtem.

4. Immédiatement après l'expiration du terme des publications, les autorités locales ci-dessus désignées adresseront à l'administration provinciale les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui leur auraient été remises.

Le présent sera inséré dans les journaux et adressé aux bourgmestre et mayeurs prénommés.

Fait en séance à Liège, le 18 mars 1825.

Présens nobles et très-honorables seigneurs,  
Baron de Villenfagne, Knaeps-Kenor, De Collard-Trouillet,  
Comte de Lannoy, Walthéry, Crawhez,  
et Delexhy.

Le président, Signé comte LIEDERKERKE.

Par la députation :

Le greffier des états, Signé BRANDÉS.

VILLE DE LIÈGE. — Milice nationale.

Les Bourgmestres et les Echevins invitent les miliciens appelés à l'activité, de la levée de 1820, qui vient d'être congédiée, à se présenter au secrétariat de la Régence, à l'hôtel de ville, munis du certificat dont ils sont porteurs pour y retirer leurs cartouches et recevoir leurs congés définitifs.

A l'Hôtel-de-Ville, le 31 mars 1825.

Le bourgmestre, chevalier de Mélotte d'Envoz.

Par la régence, le secrétaire, SOLEURE.

TEMPÉRATURE DU 31 MARS.

A 9 h. du mat., 5 1/2 d. au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 7 1/2 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 30 mars.

Naissances : 2 garçons, 3 filles.

Mariages 3, entre

Lambert-Joseph Thonnart, cordonnier, rue Potière, et Marie-Joseph Colard, journalière, rue du Champion.

Toussaint Stembert, cordonnier, rue pont St. Nicolas, veuve de Marie-Barbe Otten, et Jeanne-Magdelaine-Louise Maquet, couturière, rue Grasse-Poule.

Toussaint Orban, journalier, rue St. Séverin, et Marie-Thérèse Balthazar, journalière, même domicile

Décès : 1 garçon, 1 femme; savoir :

Ida Coreux, âgée de 66 ans, fileuse, rue Grande-Bèche, épouse d'Antoine Montfort.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(151) TART, rue de l'Épée, a reçu des huîtres angl. très-fraîches.

Belle et solide calèche allemande, à vendre. S'adresser au bureau de cette feuille.

Le mardi cinq avril 1825, à une heure de relevée, mademoiselle Delheid-Paludé, fera vendre en hausse publique, dans son bois situé vis-à-vis du moulin à farine de la Malliene, entre Engis et Flône, cent cinquante à deux cents chênes, propres pour poutres, pontilles, chacoilage, etc.; plus, plusieurs bois blancs. A crédit.

(230) VENTE D'ARBUSTES.

Vendredi 1<sup>er</sup> avril 1825, à deux heures après-midi, on vendra chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, une quantité d'arbustes en tout genre, diverses espèces de rosiers propres pour garnir des jardins anglais et autres.

Belle vente de bois blancs et ormes.

Mardi cinq avril 1825, à dix heures du matin, Mr. le comte de Liedekerke de Pailhe, fera vendre par le notaire FRANKS, au château de Fontaine, commune de Horion-Hozémont, une grande quantité de bois blancs et ormes de diverses grosseurs et qualités, propres à tous usages. A crédit

Chambres à louer avec pension, à la Tête verte, sur la Batte, à Liège.

LEJEUNE BLONDIN, hôtel d'Angleterre, à Chaudfontaine, a l'honneur d'informer le public que l'ouverture dudit hôtel aura lieu lundi prochain quatre avril. On y trouvera, comme l'année précédente, table d'hôte servie à une heure et table particulière si on le desire, vins de toutes qualités, etc., etc. Il ne cessera de faire tous ces efforts pour contenter les personnes qui voudront bien lui faire l'honneur de descendre chez lui.

Madame veuve J. F. DUPONT, marchande de vins, rue Haute Sauvenière, a l'honneur d'annoncer l'ouverture de la maison et jardin de Sans-Souci, n. 864, sur Avroy, à Fragnée, qu'elle occupait ci-devant, où elle y fera servir vins et rafraichissemens de toutes espèces, au choix des amateurs, diners et soupés de commande, etc.

Il s'est égaré hier un chien d'arrêt, d'une forte taille, blanc, taché de noir, répondant au nom de *Félicie*. Bonne récompense à celui qui le remettra à l'Hôtel du Gouvernement, sur la Batte.

La personne qui a perdu une boucle d'oreilles à diamans, peut la réclamer au bureau de Mr. le directeur de police, à l'Hôtel-de-Ville, à Liège.

A louer une maison de campagne sur la chaussée, à Jemeppe, vis-à-vis le château de Seraing. S'adresser place Saint Denis, n. 651.

*Avis.* — Pierre-Joseph BIERMANT, occupant la carrière dite Maquinay, à la Reid, à portée de la chaussée entre Theux et Spa, fait savoir que cette carrière est en pleine activité: en conséquence, ceux qui ont besoin de pierres de taille ou de chaux, peuvent s'y adresser. Il se flatte qu'ils seront satisfaits, tant par la qualité que par le prix.

Vente de deux belles Papeteries.

A vendre avec leurs dépendances, deux beaux coups d'eau, dont la force est toujours régulière, avec deux bâtimens, servant actuellement de papeteries, situés sur les bords de la Meuse, à Hastières-Lavaux, canton de Dinant, province de Namur, et à proximité de la frontière de France.

L'un de ces bâtimens, avec jardin et prairie, propre à y établir telle usine que ce soit, en raison du coup d'eau que l'on peut encore augmenter, jouissant en outre d'une source qui ne tarit jamais et qui vient se décharger à ladite usine.

L'autre bâtiment, avec habitation de maître, situé au-dessous du précédent, propre aussi à y établir toute usine quelconque, pouvant également profiter de la source dont il vient d'être parlé, au moyen de tuyaux qui ont été enlevés, mais que l'on peut replacer à volonté; ce dernier bâtiment construit en briques et voûté.

La vente publique de ces immeubles aura lieu à Dinant, en la demeure de la dame veuve Dévelette, le six juin mil huit cent vingt-cinq, à dix heures du matin.

Les amateurs et ceux qui désireraient traiter de gré à gré, pourront s'adresser à Dinant, au notaire soussigné, qui leur donnera les renseignemens nécessaires et communication du plan géométrique et du cahier des charges.

DÉVELETTE, notaire.

A céder une maison de commerce en drogueries et teintures, bien connue, bien achalandée et établie dans l'une des villes principales des provinces méridionales du royaume des Pays-Bas. On donnera, en réponse, tous les renseignemens qu'on pourra désirer, tant sur les conditions que sur les avantages de cet établissement, et les motifs qui déterminent le propriétaire à en faire la cession.

S'adresser, par lettres affranchies, à Mr. B., poste restante.  
A Anvers,  
A Bruxelles ou  
A Liège.